

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 10 avril 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve et Yohan Cardinal.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2017.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir rapport
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10349 à 10373 au montant de 31 287.10 \$ et les prélèvements numéro 1818 à 1836 au montant de 14 696.79 \$, adoption des comptes à payer au 31 mars 2017 montant de 2 693.76 \$ et des salaires payés pour un montant de 25 896.81 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ - demandeur Léo Provençal – lots 5363416 et 5363415 pour la vente à son voisin des dits lots à des fins agricoles.
 - 11.2 Achat de fleurs pour l'embellissement du village.
 - 11.3 Prise de position ferme du conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux.
 - 11.4 Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des eaux usées et des chaussées.
 - 11.5 Examen public de l'avenir de poste Canada.
 - 11.6 Adoption de l'activité financière au 31 mars 2017.
 - 11.7 Dépôt des écritures de journal.
12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2017-04-064

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-065

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2017

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport.

- **De l'inspecteur municipal**

Voir rapport.

- **Du directeur des incendies**

Voir rapport.

- **Du maire**

Voir rapport.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2017-04-066

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 mars 2017 et des salaires payés pour un montant de 25 896.81 \$.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-03-2017 AU 31-03-2017) payés par les chèques numéros 10349 à 10373 au montant de 31 287.10 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1818 à 1836 pour un montant de 14 696.79 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 mars 2017 : 25 896.81 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

2017-04-067

Demande d'autorisation à la CPTAQ - demandeur Léo Provençal – lots 5363416 et 5363415 de vendre à son voisin des dits lots à des fins agricoles.

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sera déposée par Léo Provençal pour la vente des lots 5363416 et 5363415 à son voisin agriculteur Monsieur Michel Deslauriers.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots a convenu une entente avec son voisin, Monsieur Michel Deslauriers.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au règlement de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Adopté à l'unanimité.

2017-04-068

Achat de fleurs pour l'embellissement du village.

ATTENDU QUE des fleurs embellissent le village et donne une bonne image ;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics a reçu une soumission de la compagnie Les Serres Riel inc. au montant de 885.15 \$ taxes en sus ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise l'achat de fleurs pour le village à la compagnie Les Serres Riel inc. au montant de 885.15 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-069

Prise de position ferme du conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Fassett, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE les conseils de la municipalité de Fassett ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres ;
- CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;
- CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant-projet des citoyens ;
- CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publique dans les journaux locaux ;
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré ;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;
- CONSIDÉRANT QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

- QUE le conseil municipal de la Fassett décrète par la présente que la ville continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.
- QUE la municipalité de Fassett poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-070

Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable.

- ATTENDU QUE la municipalité a fait préparer par la firme Amec Foster Wheeler une révision de son plan d'intervention pour le

Province de Québec
Municipalité de Fassett
renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées
et des chaussées ;

ATTENDU QUE son plan d'intervention a été acheminé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 17 mars 2017 et que le Ministère est d'accord avec le contenu ;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec ce plan d'intervention ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE la municipalité accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et des chaussées.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-071

Examen public sur l'avenir de poste Canada.

ATTENDU QUE l'avenir de poste Canada est en jeu ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale de signer pour et au nom de la municipalité et d'envoyer la lettre à la Ministre des Services publics et de l'approvisionnement, qui se lit comme suit ;

Madame la Ministre,

L'examen de Postes Canada est maintenant terminé, et le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada. La municipalité de Fassett tient à exprimer sa vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire.

Nous nous réjouissons que le comité parlementaire souhaite le maintien du moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et recommande le rétablissement du service de livraison à domicile, **mais nous vous demandons d'appliquer cette mesure à l'ensemble des ménages ayant perdu la livraison à domicile, tel que promis par le premier ministre et les députés libéraux.**

Voici quelques-unes des recommandations du comité parlementaire qui, nous l'espérons, se retrouveront parmi celles de votre gouvernement :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

Étonnamment, malgré que plus de 600 municipalités ainsi que plusieurs organismes aient adopté une résolution d'appui en faveur des services bancaires

postaux, nous avons constaté une absence totale de réflexion et d'instructions à ce sujet dans le rapport du comité parlementaire. Nous aimerions que le gouvernement examine sérieusement la possibilité d'offrir de tels services lorsqu'il fera connaître sa réponse au rapport du comité parlementaire

Nous croyons que ces recommandations représentent une excellente occasion d'élargir le mandat de la société d'État et, par le fait même, de mettre sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui seraient à l'image d'un service postal du 21^e siècle.

En souhaitant que vous teniez compte de nos préoccupations dans l'élaboration de vos recommandations.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-072

État des activités financières au 31 mars 2017.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE ce conseil accepte l'état des activités financières au 31 mars 2017 tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité;

Adopté à l'unanimité.

2017-04-073

Dépôt des écritures de journal.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal accepte les écritures comptables au journal général.

Adopté à l'unanimité.

Varia

2017-04-074

Levée de l'assemblée

21h40 Il est proposé par Jean-Yves Pagé que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale